

Caisse nationale de l'assurance maladie

Décision du 17 juillet 2025 portant commissionnement d'un agent de contrôle agréé et assermenté des organismes servant des allocations et prestations de sécurité sociale aux fins d'exercer des missions de police judiciaire

NOR : TSSX2530346S

Par décision du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie en date du 17 juillet 2025, M. Philippe CAILLERET est habilité à l'exercice des missions de police judiciaire définies à l'article L. 114-22-3 du code de la sécurité sociale sur l'ensemble du territoire national.